Indices IGA et IGAB pour le département de l'Indre

• IGAB : indice granulats autorisables (tonnage de référence diminué de 4% par an)

Tonnage de référence utilisé pour le calcul de l'IGAB jusqu'au 1^{er} janvier 2015 inclus : 355 000 t (tonnage autorisé au 01/01/2005)

IGAB (en tonnes)	
Au 1er janvier 2005	355 000
Au 1er janvier 2006	340 800
Au 1er janvier 2007	326 600
Au 1er janvier 2008	312 400
Au 1er janvier 2009	298 200
Au 1er janvier 2010	284 000
Au 1er janvier 2011	269 800
Au 1er janvier 2012	255 600
Au 1er janvier 2013	241 400
Au 1er janvier 2014	227 200
Au 1er janvier 2015	213 000
Au 1er janvier 2016	204 480
Au 1er janvier 2017	196 301
Au 1er janvier 2018	188 449
Au 1er janvier 2019	180 911
Au 1er janvier 2020	173 674
Au 1er janvier 2021	166 727

IGA : indice granulats autorisés

Au 1er janvier 2021 : 177 011 tonnes.

Rappel au 1er janvier 2020 : 177 011 tonnes.

Le tonnage autorisé est supérieur au tonnage autorisable du fait de l'antériorité des arrêtés préfectoraux sur les objectifs du SDAGE Loire-Bretagne. L'écart se réduira au fur et à mesure des cessations d'activité des carrières concernées

- Pas de tonnage autorisable dans l'Indre au 1er janvier 2021.
- Bilan des extractions 2019* de granulats alluvionnaires en lit majeur : 155 000 tonnes.

^{*}données issues de la plate-forme GEREP suite aux résultats de l'enquête annuelle carrière